

COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :**
15

**Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :**
15

**Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :**
14

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **3 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre

Le trois juin

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

Étaient présents :

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire

Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire
MM. Pierre **GIRARDEAU** et Bernard **HURSTEL**, Adjoints au Maire

Mmes Carole **BOIZET**, Adélaïde **KIENTZI**, Caroline **MUTSCHLER**
et Bernadette **SEURET**

MM Jérémy **DIEBOLT**, Mathieu **FOESSEL**, Hervé **HEITZ**,
Guillaume **LUTZ** et Philippe **SCHAAL**

Absents excusés :

M. Quentin **FENDER**

Absents non excusés :

M. Arnaud **WACHENHEIM**

Procurations :

M. Quentin **FENDER** pour le compte de M. Bernard **HURSTEL**

Assistait également :

Mme Cécile **NUSS**, Secrétaire de Mairie

Mme Patricia **GILLIG** et M. Stéphane **ROUILLON**

N° 01/04/2024 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L2121-15 de Code Général des Collectivités Territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DESIGNE

Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance.

**N°02/04/2024 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

N° 03/04/2024 ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose

Dans le cadre d'une convention de mutualisation, le personnel des communes d'Erstein, Limersheim, Herbsheim, Ichtratzheim, Osthouse, Uttenheim et Schaeffersheim est intégré et géré par les services de la Communauté des Communes.

Aussi, dans ce cadre en date du 21 février 2024, suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, la convention de mutualisation entre la Communauté de Communes et la Ville d'Erstein a été actualisée. Dès lors il convient également d'actualiser les conventions de mutualisations pour les communes de Limersheim, Herbsheim, Ichtratzheim, Osthouse, Uttenheim et Schaeffersheim.

Dans le cadre d'une réunion des Maires des Communes mutualisées, il a été décidé d'intégrer de nouveaux éléments de facturations à savoir :

- Contribution dans le cadre du nouveau marché d'assurances du personnel, spécifique aux communes citées ci-dessus.
- L'assurance prend effet à partir du 1^{er} janvier 2024
- Participation à l'acquisition aux nouveaux logiciels de ressources humaines, aux modules et notamment au module finances ainsi qu'au nouveau logiciel de gestion de temps (INCOVAR).
- Il est précisé que ce logiciel sera opérationnel courant juillet
- Participation au dépenses liées à l'after-work et au cadeau de fin d'année ayant été offert aux agents
- Participation à la contribution à l'Amicale du Personnel

Ces éléments sont calculés en fonction de la masse salariale ou du nombre d'agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

VU l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 novembre 2019,

VU l'avis du Comité Technique de la Communauté de Communes en date du 25 novembre 2019,

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes de Benfeld et environs, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein,

VU la délibération N° 11/09/2019 en date du 9 décembre 2029 portant adhésion au service commun intercommunal de gestion des ressources humaines de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

VU la délibération de la Communauté de Communes en date 18 décembre 2019 portant adoption de la convention portant création du service commun avec la Commune de Limersheim,

VU la délibération du 20 mars 2024 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant volonté d'actualiser la convention de mutualisation du service commun existante et autorisant le Président ou son représentant à signer la présente actualisation de convention et tout acte subséquent ;

CONSIDERANT qu'au regard du rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, il y a lieu d'actualiser la convention initiale de mutualisation entre la Communauté des Communes du Canton d'Erstein et la Commune de Limersheim,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

DECIDE

D'autoriser M. Pierre GIRARDEAU, Adjoint au Maire, à signer la convention de mutualisation telle que transmise en annexe, considérant que le Maire de LIMERSHEIM préside la Communauté des Communes du Canton d'Erstein.

**N°04/04/2024 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
SALLE POLYVALENTE
ASSOCIATION FOYER CLUB SAINT DENIS**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose

L'Association Foyer Club Saint Denis en date du 2 novembre 2023, a signé la cession de son bâtiment et parking au profit de la Commune de Limersheim.

En conséquence les biens, érigée en son temps aux frais de l'Association Foyer Club Saint Denis deviennent de ce fait propriétés de la Commune de Limersheim en date du 2 novembre 2023.

Pour permettre à l'Association d'assurer ses activités, la Commune de Limersheim met à sa disposition, sur des créneaux prédéfinis, des éléments bâtis ou non bâtis et de sa propriété, validé annuellement conformément aux engagements pris par la Commune de LIMERSHEIM dans le cadre de la cession du bâtiment et du parking.

Aussi, afin de permettre cette nouvelle mesure, il y lieu d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec l'Association Foyer Club Saint Denis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré ;

AUTORISE

Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec l'Association Foyer Saint Denis, telle que transmise en annexe.

INDIQUE

Que cette convention de mise à disposition sera annuellement renouvelée.

N°05/04/2024 AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

ET APRES en avoir délibéré ;

AUTORISE

les bénévoles chargés de la bibliothèque municipale, dans le cadre d'un programme de désherbage, à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

DONNE

son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Vendus à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque.
- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

INDIQUE

qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

N° 06/04/2024 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2024 – FOYER CLUB

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal N° 08/03/2015 en date du 13 avril 2015, relative aux modalités d'attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement ;

CONSIDERANT la demande de subvention du Foyer Club St Denis en date du 24 avril 2024, relatif à l'achat de matériel pour la réalisation d'un placard avec une paroi coulissante pour le stockage des téléviseurs ;

OUIE l'exposé de M. le Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

DECIDE DE RETENIR

un montant pour l'achat de matériel pour la réalisation d'un placard avec une paroi coulissante pour le stockage des téléviseurs pour un montant estimatif de 731,50 € TTC pour le Foyer Club Saint Denis,

D'ATTRIBUER

une subvention d'investissement de **109,72 €** au Foyer Club Saint Denis, (taux 15 %)

RAPPELLE

que la subvention ne sera versée qu'à réception d'une facture et sera modulée au taux en vigueur (15 %) dans le cas où le montant de la facture serait inférieur au montant subventionnable.

CHARGE

le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif de l'exercice 2024 approuvé par délibération n° 12/03/2024 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2024,

CONSIDERANT la demande de subvention du Foyer Club St Denis, approuvée par la délibération N° 06/04/2024 de ce jour,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de modifier les inscriptions budgétaires en conséquence

APRES avoir délibéré

APPROUVE

la modification N°1 du budget de l'exercice 2024 dans les conditions suivantes :

Ouverture des crédits

Article 20421	Biens mobiliers, matériels et études	+	110,00 euros
Article 10226	Taxe d'aménagement	+	110,00 euros

SIGNALE

Que ces mouvements budgétaires n'affectent pas le niveau global des crédits prévus lors de l'adoption du budget primitif 2024.

POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire indique en points divers :

1) Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Depuis la fin de l'année 2023, les communes ont été invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

Il a été décidé de définir 4 zones sur le ban de Limersheim et d'organiser une consultation publique.

2) Société RE-MATCH

La préfecture a transmis une copie de l'arrêté préfectoral autorisant la société RE-MATCH à exploiter ses installations dans la commune d'Erstein, ce document est consultable sur simple demande auprès du secrétariat de la Mairie

3) Demande d'emplacement pour commerce non sédentaire

Monsieur Patrick GOETTELMANN, gérant de La ferme GOETTELMANN, implantée à Meistratzheim, dispose d'un camion magasin réfrigéré pour la vente de volailles et de porcs ainsi que la charcuterie. Il sollicite l'autorisation de pouvoir s'installer quelques heures par semaines dans notre commune. Avis favorable à l'unanimité.

4) Marché de Noël

Le Comité des fêtes, le PAL et la chorale Ste Cécile souhaitent organiser un petit marché de Noël le 15 décembre 2024 à l'école ou dans la salle de cérémonie. Pour le moment, une dizaine d'exposants sont inscrits.

5) Bistrot des bois

Le bistrot des bois, section de l'Association du Foyer club Saint Denis souhaite fêter son 1^{er} anniversaire d'ouverture le samedi 15 juin 2024 de 17 h à 22 h sur le parking de la salle communale. L'objectif est de prolonger la journée d'ouverture en invitant les bénévoles, les membres consommateurs et les habitants à venir partager un moment convivial avec une animation musicale.

6) Compte-rendu du Conseil municipal des enfants

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel/fax 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

Nombre de membres du conseil

Municipal élus: 7

Nombre de membres présents à la
séance: 7

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

C.RENDU

Samedi 18 mai 2024 au terrain de sport. .

Participants:

MAROTTE SIMON Chloé CM1	BOIZET Carole et SEURET Bernadette Conseillères municipales.
REBIZZI Agathe CM1	MUTSCHLER Fabienne .
DAMBACH Aymerick CM2	
DEBLED Mael CM2	
ECKERT Léonore CM2	
REBIZZI Louise 67ME	
DIEBOLT Maxence 5ème	
DIEBOLT Noémie 5ème	

1.Présentation de la consultation de la classe 2 / Réponses des conseillers adultes

- Prévenir le bistrot des bois d'avoir plus de croissants au nutella. Bernadette transmet la demande
- Rajouter des activités pour les petits au terrain de sport ou pas loin de l'école des toboggans, un parc de jeu.

Si la mairie nous donne un budget approximatif nous pouvons réfléchir et choisir un jeu qui pourrait convenir au plus grand nombre et en faire la proposition .

- Rajouter des plantations au terrain de sport.

Les conseillers sont invités à se joindre aux adultes pour les plantations de printemps ce samedi 25 mai RV à 9h devant la mairie .

Mael, Chloé et Aymerick pensent venir. Noémie et Louise viendront peut être.

Tous les enfants peuvent venir accompagnés de leurs parents (voir info dans QQQ)

- Rajouter un espace ou on peut se poser au bord de la Scheer.

Les berges (bords) de la Scheer ne sont pas entretenues par la commune mais par le syndicat Ehn/Andlau/Scheer. Les berges aménagées par Antoine ne sont pas stabilisées et on peut glisser et tomber. Il est fortement déconseillé d'y jouer.

Aymerick peut demander à son papa si nous pourrions organiser une après midi pêche un peu plus au sud ou le bord de l'eau est facilement accessible et la berge basse.

- Protéger le sentier pieds nus avec une serre? Un abris qu'on peut déplacer?

Une serre serait trop chaude, un abris a déplacer difficile à construire et il faudrait quelqu'un qui y penserait et aurait le temps de le déplacer. Mais nous pourrions imaginer une pergola sur laquelle pourrait grimper des plantes qui feraient de l'ombre.

- Retendre le grand filet tendu derrière le but côté champs. Bernadette demande à Quentin, notre ouvrier communal.

- trouver une solution pour faire ralentir les voitures chez M.Pascale, vers les 6 cloches, à l'entrée du village et chez Léo. Un radar??

Les Maire et Adjoint, avec les gendarmes d'Erstein, ont fait le tour du village pour repérer les lieux dangereux et proposer des solutions qui seront mises en œuvre dans les temps futurs. On tiendra aussi compte des idées proposées par les différents conseils des enfants qui ont déjà réfléchi à cette question.

2. Fête des voisins

Carole propose 2 idées rapides pour participer à la fête des voisins qui a lieu le **vendredi 31 mai à partir de 18h30**

1. **le jeu des 3 vœux** chacun peut noter 3 vœux qu'il souhaiterait que les voisins exaucent, les vœux sont ensuite lus à voix haute

2. **La chasse au trésor.** Sur chacun des 8 sites on cachera une enveloppe avec des bonbons et un commandement Il faudra trouver l'enveloppe et lire le commandement à l'assemblée.

On choisit l'idée 2, Fabienne fournira les bonbons ,

on se donne rendez vous jeudi 30, la veille, à 19h à la mairie pour préparer les enveloppes et organiser la distribution et l'intervention.

3. La déco du village pour la fin de l'année

Au mois de juin nous commencerons à réfléchir à la décoration du village pour noel.

3. Ateliers d'été

Pour information les jeunes qui ont entre 14 et 17 ans peuvent participer à un atelier encadré par l'espace jeunes. Courant juillet Ils installeront définitivement les tables de pique nique sur les emplacements que nous avons choisis et repeindront le conteneur comme certains enfants l'avaient imaginé..

4. Marché de noel

Il aura lieu le **dimanche 15 décembre**. Et sera organisé par les bénévoles de la bibliothèque, les parents d'élèves PAL , la chorale et le conseil des enfants intéressés à l'unanimité.

Cette année l'association invitée: Vaincre la mucoviscidose vendra des bijoux d'occasion sur son stand .

Nous pourrions récolter des bijoux d'occasion et les remettre aux responsables. La petite buvette que nous pourrions tenir nous permettrait peut être de faire un don. Supplémentaire ,

5. Mise en peinture des jardinières du terrain de sport



Des planches ont été fixées entre les jardinières, ce qui permet de former 2 bancs sur lesquels on peut s'asseoir.

6 Restauration du sentier pieds nus.



Nous avons changé la paille, le foin, la sciure, les branches de saule,

rajouté des écorces à la place des noix

Et nous attendons la tonte des moutons pour avoir la laine de la ferme KIEFFER;

La bourrache fleurit et les fraises plantées par la classe 2 l'année

dernière donnent beaucoup de fruits.

Tout le monde peut aller en cueillir.

Après avoir cueilli les fraises nous les avons lavées, et sucrées avant de les manger.



Prochaines rencontres

Samedi 25 mai 9h/11h mairie	Plantation des fleurs dans le village
Jeudi 30 mai 19h à la mairie	Préparation fête des voisins
Vendredi 31 mai 19h	Fête des voisins
Samedi 22 juin 10h mairie ou terrain de sport v	conseil

7) Agis pour tes vacances

Le groupe de jeunes encadrés par deux animateurs de la structure sera présent dans notre commune le lundi 22 juillet pour effectuer des petits travaux.

8) Demande de subvention

Le PAL a déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe de soutien à la vie associative pour la fête de l'école. Il a été décidé d'attribuer 1/5^{ème} de l'enveloppe totale de 2 000 euros, soit 400 euros.

9) Elections européennes

Liste de présence au bureau de vote, lors des élections européennes du 9 juin 2024

ELECTIONS Dimanche 9 juin 2024

Bureau de vote : Elections Européennes

Président : Stéphane SCHAAL
Secrétaire : Pierre GIRARDEAU

06.95.43.38.77

7h45 à 10h30	Stéphane SCHAAL	Philippe SCHAAL	Guillaume LUTZ
10h30 à 13h00	Jérémy DIEBOLT	Hervé HEITZ	Bernard HURSTEL
13h00 à 15h30	Anita ECKERT	Bernadette SEURET	Arnaud WACHENHEIM
15h30 à 18h00	Pierre GIRARDEAU	Quentin FENDER	Cécile NUSS

Dépouillement :

Stéphane SCHAAL
Quentin FENDER
Pierre GIRARDEAU
Bernard HURSTEL
Adélaïde KIENTZI
Cécile NUSS

Remplaçants si besoin

Mathieu FOSSEL (de 7h45 à 10h30)
Caroline REBIZZI (à partir de 10h30)
Carole BOIZET
Adélaïde KIENTZI

10) Matinée de l'habitat

Suite à la matinée de l'habitat, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et en amont des travaux menés pour le ZAN, a transmis les documents ci-dessous :

- La présentation de la matinée de l'habitat du 05 avril dernier,
- La fiche de la consommation foncière sur la commune de 2011 à 2021,
- L'analyse de la consommation foncière potentielle sur la commune depuis 2021,
- Un fichier Excel répertoriant les logements vacants depuis plus de 2 ans sur la commune.

Ces documents sont consultables sur simple demande auprès du secrétariat de la Mairie.

11) Inscription périscolaire

Plusieurs familles ont transmis une demande d'inscription dans les structures périscolaires pour leur enfant de moins de 6 ans, auprès de Communauté de Communes du Canton d'Erstein, 7 dérogations ont été accordées à titre exceptionnel pour la rentrée de septembre

Tour de table

Pierre GIRARDEAU

- Projet OIKOS.
Le projet a été présenté à la famille KRAFFT/THOMAS, qui semble très intéressée par l'achat d'une partie du terrain. Le promoteur retravaille ce sujet et proposera peut-être 3 maisons au lieu de 4.
- Marquage au sol.
Nous sommes en attente des devis de COLAS et de EUROVA. Etant donné que le SDEA envisage des travaux réseaux rue Circulaire d'octobre à décembre 2024, le marquage au sol est reporté après la fin de ces travaux.

Anita ECKERT

- La fête des voisins s'est très bien passée, malgré la météo capricieuse, seuls 6 stands ont été organisés cette année. De nombreuses personnes ont annulé à cause de la pluie. L'intervention du conseil municipal des enfants a été très appréciée. A l'avenir, il faudrait revoir l'organisation de cette manifestation, en effet, les personnes qui participent ne s'inscrivent pas, ce qui occasionne un problème au niveau du nombre de tables et de bancs à déposer sur les différents emplacements.
- Le stationnement des bus dans la commune devient gênant. Le Maire contactera le chauffeur.
- Un nid de poule s'est à nouveau formé rue du Verger, s'agit-il d'un problème d'assainissement ?

Bernard HUSTEL

- Façonnage de bois.
Bernard HURSTEL souhaite que les chemins forestiers soient interdits à la circulation lors des façonnages de bois pour que les tracteurs ne détériorent pas les prés.
- Plantations d'arbres en forêt
Il est préférable de privilégier la repousse naturelle à une plantation d'arbres.

Hervé HEITZ

Hervé HEITZ souhaite savoir s'il est possible de louer des tonnelles pour une manifestation organisée par le PAL auprès de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Cela est possible, il suffit de télécharger un formulaire de demande sur le site internet de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, il faut s'assurer de déposer la demande dans les temps, sinon le matériel demandé risque ne pas être disponible.

Bernadette SEURET

Serge SEURET, l'époux de Bernadette a aidé Quentin, l'ouvrier communal à décharger les tables et bancs sur les différents emplacements pour la fête des voisins, ainsi qu'à la reprise du matériel, son aide a été très appréciée.

Caroline REBIZZI

Caroline REBIZZI signale que le petit portillon à l'école est constamment ouvert midi et soir, ce qui est dangereux d'autant plus que le plan VIGIPRATE a été déclenché. Une information sera transmise à la Communauté de Commune du Canton d'Erstein sur ce sujet.

Patricia GILLIG

Patricia GILLIG a effectué un stage durant 7 mois dans le cadre d'un dispositif de formation au métier de secrétaire de mairie. Elle remercie l'équipe municipale pour son chaleureux accueil. Elle a été recrutée par la Mairie d'Osthouse. Le Maire, Stéphane SCHAAL la félicite pour son très beau parcours et son aide apportée pendant son stage.

Patricia GILLIG invite l'ensemble du Conseil Municipal à partager un verre de l'amitié.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 1^{er} juillet 2024, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps

M. le Maire clôt la séance à 21 h 44, et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

Limersheim, le 3 juin 2024

La Secrétaire de Séance

Anita ECKERT

Le Maire

Stéphane SCHAAL